



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez «Gestionnaire alertes et urgences sanitaires» à l'ARS Bretagne ?

Maisons à colombages
Place Saint-Anne à Rennes

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. B), agent CCN (Niveau 4) ou agent contractuel.
Groupe RIFSEEP: 2

Vous connaissez :

- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire
- Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique

Vous êtes et vous savez:

- Aisance relationnelle, autonomie
- Faculté d'adaptation, rigoureux et organisé
- Analyser une information, une donnée, une situation
- Communiquer et animer un réseau

Poste basé à Rennes en Ile-et-Vilaine

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vos missions

Au sein du Département Alerte et Crise, avec l'appui des deux chargés de mission du Point Focal Régional, l'agent aura les missions suivantes :

1 . Mission de réception et régulation des signaux sanitaires

- Réception de tous les signaux sanitaires au point d'entrée unique, le Point Focal Régional et Zonal (PFRZ) de l'ARS (mail et téléphone).
- Première évaluation des signaux : nature, impact géographique, origine, acteurs concernés, ...
- Enregistrement des signaux dans l'outil dédié (SI-VSS)
- Transmission pour gestion des signaux courants (MDO, EI, EIG, EIGS, EXPOSITION SE) aux services, directions et partenaires concernés, aux fins d'information de ceux qui ont à en connaître.
- Interface avec le CORRUSS (point focal du ministère de la santé), si besoin, et autres services (Préfectures, ...) en tant que de besoin

• Préparation de l'astreinte :

- ✓ Mise à jour des plannings des lignes d'astreinte
- ✓ Suivi sous Elise des fiches d'indemnisation des agents d'astreinte.
- ✓ Suivi du matériel dédié aux astreintes
- ✓ Préparation du document de synthèse permettant de cadrer le week-end d'astreinte
- ✓ Préparation de la note d'information diffusée à l'équipe d'astreinte (relais d'information sur les principaux événements du champ de la veille et de la sécurité sanitaire signalés pendant la semaine au PFR)

2 . Mission de relais des alertes en cours

- Relais d'information aux opérateurs du système de santé (établissements de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels de santé de ville...) des alertes reçues par l'ARS
- Transmission des informations et consignes par mails
- Relais d'alerte au ministère de la santé (CORRUSS) via l'application SISAC
- Organisation d'enquêtes simples auprès des opérateurs du système de santé pour mieux appréhender un phénomène en cours

3 . Participation à la gestion de crise

- Déclenchement de la procédure d'activation de la cellule de crise de l'ARS : envoi des mails types d'activation, information du ministère, de la préfecture et des principaux partenaires
- Mise en œuvre de la procédure de rappel du personnel ARS
- Selon possibilité au planning, participation en tant qu'opérateur(rice) à la cellule de crise de l'ARS

4 . Maintenance des outils

- Mise à jour en lien avec les différents services de l'ARS, des listes de contacts de l'annuaire du PFR et des listes de rappel de la gestion de crise

Conditions particulières :

Contraintes horaires les jours de permanence

Poste éligible à la NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour les agents titulaires de la fonction publique

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 12 aout 2025**

à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr

